

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Maître d'ouvrage :

**Commune de SAINT VOUGAY
1 route de Plouescat
29 440 SAINT VOUGAY**

**Objet du marché : Travaux d'aménagement d'un Parc Paysager
Vallée du Lojou**

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
(Procédure adaptée)**

B.P.U.

Bordereau de Prix Unitaires

LOT UNIQUE

Aménagement d'un Parc Paysager

Maîtrise d'œuvre :

**A&T OUEST
ZA du Launay – Rue Goarem Pella
Saint Martin des Champs
29600 MORLAIX**

Pièce N° 5

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

SERIE A – PRIX GENERAUX

A1	<p>INSTALLATIONS DE CHANTIER</p> <p>Ce prix rémunère, forfaitairement, les frais des installations de chantier de travaux, et ceux relatifs aux aménagements et prestations auxquels est tenu l'entrepreneur, conformément au décret 94-1159 du 26 décembre 1994 et en en accord avec la loi n° 931418 du 31 décembre 1993.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <p><u>les frais d'installation de chantier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • les fournitures et installations propres au personnel et au matériel de l'entreprise ainsi que les frais de branchement correspondants, • les frais induits par le barriérage des zones de travaux en barrière de 2 m de hauteur type « HERAS » verrouillée, y compris amenée, alignement, déplacement pendant toute la durée du chantier; • l'amenée du matériel et les frais de gardiennage éventuel, • les frais de signalisation de déviation, alternat, d'approche et de positionnement au droit du chantier, pendant toute la durée des travaux, • les dispositions de tous ordres, en vue d'assurer l'hygiène et la sécurité du chantier, <p><u>les frais d'études, d'implantation et de contrôles internes et externes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • les études et plans d'exécution, • les implantations générales, levés de terrains complémentaires repérages et sondages avant travaux, • les frais nécessaires à engager pour assurer le contrôle et la qualité du chantier (contrôle interne et externe), • les essais normalisés définis au CCTP. <p><u>les frais de repliement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • les travaux de nettoyage du chantier en cours et en fin de travaux et l'évacuation des matériaux excédentaires, • l'enlèvement des installations, le repliement du matériel, la remise en état des lieux, <p><u>le dossier de contrôle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • le rapport de contrôle de portance répondant aux critères de la norme NF P 94-117-2 ; • le rapport des essais pénétrométriques selon la norme XP P 94-063 ; • <u>l'ensemble des contrôles demandés en cours de chantier par le Maître d'œuvre</u> ; <p><u>le dossier de récolement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • l'établissement des plans certifiés conformes à l'exécution, notes de calcul, plans méthodes ... (les plans seront réalisés au format autocad 2000 conformément au CCTP et remis sur support papier ainsi qu'au format numérique) ; • <u>Il comprendra la totalité des détails concernant les ouvrages réalisés, ainsi que les notices de fonctionnement éventuelles (espaces jeux)</u> ; • L'établissement d'un dossier de suivi des déchets ; 		
----	--	--	--

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
	<p>L'entrepreneur devra fournir le DOE à la fin des travaux et avant la réception, cependant, suivant le phasage et l'avancement des travaux, le Maître d'œuvre pourra demander au titulaire de remettre partiellement ces documents sans que ce dernier puisse prétendre à une rémunération supplémentaire.</p> <p><u>Ce prix sera réglé en 3 (trois) parties :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 50 % après l'amenée, le montage du matériel et la validation de la phase VISA, des plans d'exécution et du PPSPS par le Maître d'œuvre, • 30% après le repliement des installations qui devra intervenir quinze jours après la fin des travaux, • 20% après acceptation du dossier de récolement et DOE définitif par le Maître d'œuvre et les concessionnaires. <p>LE FORFAIT :</p>	FT	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
SERIE I – TRAVAUX PRELIMINAIRES-NETTOYAGE DU SITE			
I c	<p>ABATTAGE ET DESSOUCHAGE</p> <p>Ce prix rémunère au forfait, les opérations d'abattage et dessouchage d'arbres existants à démolir.</p> <p>Localisation : Emprise du projet</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • toutes sujétions d'abattage, d'élagage, d'arrachage et de dessouchage des arbres, • le chargement, le transport et l'évacuation des arbres et de leurs souches dans une décharge agréée par le Maître d'œuvre et le Maître de l'Ouvrage, à la charge de l'Entrepreneur, • si, nécessaire, le remblaiement soigné et compacté des fouilles résultant notamment des opérations de dessouchage. <p>LE FORFAIT :</p>	FT	
I d	<p>NETTOYAGE DES ALLENTOURS, ACCOTEMENTS</p> <p>Ce prix rémunère au forfait, les opérations de nettoyage sur l'emprise du projet. Les travaux consisteront à un passage de rouleau débroussilleur, le but étant de rabattre à ras la végétation sur la partie de l'emprise non traitée manuellement. Si dans quelques zones la végétation n'est pas suffisamment broyée, un deuxième passage pourra être demandé à l'entreprise. Le passage également d'une épareuse consistera à détruire la végétation des bords, des pentes et du fond de fossé Ces travaux pourront être réalisé mécaniquement ou manuellement suivant les accès (pente, humidité....) présence de végétation importante, seront réalisé avec l'utilisation d'une débroussailleuse thermique manuelle.</p> <p>Localisation : Emprise du projet</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • toutes sujétions de nettoyage quelque soit la hauteur, • la localisation et la surface de la zone seront précisées à l'entreprise avant démarrage des travaux, • le chargement, le transport et l'évacuation des déchets dans une décharge agréée par le Maître d'œuvre et le Maître de l'Ouvrage, à la charge de l'Entrepreneur, • Ces travaux devront être réalisés sous contrôle permanent des représentants de la Maîtrise d'œuvre et de la Maîtrise de l'Ouvrage. <p>LE FORFAIT :</p>	FT	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
SERIE II – VOIRIE, CHEMINS A CREER			
II a	<p>TERRASSEMENT, MISE EN OEUVRE DE 0/315 ET FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE SABLE STABILISE</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, les déblais en terrain de toute nature de type scarification (20 cm moyen), sauf ceux à réaliser pour les travaux de réseaux divers. La surface pris en compte est celui déterminé par avant-métré forfaitairement établi d'après les plans d'exécution.</p> <p>Localisation : Cheminement piéton</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les implantations d'après les levés et plans réalisés dans le cadre des études d'exécution, - les piquetages complémentaires, - le décapage de la terre végétale, - l'extraction des matériaux, le chargement, y compris le tri des matériaux selon les prescriptions du C.C.T.P. pour la sélection des matériaux en remblai ou autres réemplois, - la protection contre les eaux de toutes natures, les sujétions dues au maintien des écoulements naturels, l'exécution et le réglage des talus et des fonds de forme, - la protection des réseaux existants, - les finitions et recompactages éventuels, - la réalisation des arrondis en crête de talus, - les opérations topographiques avant et après exécution, - les sujétions d'exécution liées à la météorologie et nécessitant une augmentation de cadence pendant les périodes favorables. - le transport et l'évacuation en centre de traitement agréé par le Maître d'œuvre, des déblais issus des terrassements, qui ne sont pas réutilisés en remblais. - le réglage et compactage du fond de forme après décaissement et avant apport de la couche de forme conformément aux prescriptions du CCTP, - la fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre, le matériau étant soumis à l'acceptation du Maître d'Œuvre et du Maître de l'Ouvrage, - le compactage au cylindre et l'arrosage éventuel, - le désherbage préventif, - toutes les sujétions de terrassements complémentaires, - toutes les sujétions de raccordement aux ouvrages existants, - La fourniture, le transport, la mise en œuvre et le compactage de tout-venant 0/31.5, sur une épaisseur de 0.20 m en fondation ; - La fourniture, le transport et à la mise en œuvre de revêtement stabilisé 0/15 de couleur clair type « goasq » ou similaire sur une épaisseur qui ne saurait être inférieure à 5 cm - les travaux de fermeture permettant d'obtenir une surface parfaitement égale - la remise en état des abords. <p>LE METRE CARRE :</p>	M2	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
II c	<p>ESPACE CENTRAL PAVES GRANIT</p> <p>Ce prix s'applique, au mètre carré, aux mêmes conditions que le prix Ila,</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la pose d'un dallage, pavés Granit Pavage granit posé en formant un motif appelé triskell droite et/ou en opus incertum à joints sablé, épaisseur minimum des dalles ou pavés 4cm. Le calepinage est à adapté à la géométrie de la rive, de l'obstacle à contourner ou du raccordement à réaliser. - Il comprend également : <ul style="list-style-type: none"> Le terrassement, le profilage, le compactage du fond de forme La mise en œuvre d'une couche de base de sable sur 4 cm ; la pose à sec des pavés : garnissage des joints au sable fin et sec, rives par pavés spéciaux ou découpes ; compactage léger à la dame vibrante Le type et le coloris des pavés doivent être soumis à approbation auprès du Directeur des Travaux et du Maître d'Ouvrage. - Toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre comprises. <p>Localisation : Espace central, lieu de rencontre</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	M2	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
II d	<p>REPRISE SUR STOCK ET MISE EN ŒUVRE DE TERRE VEGETALE</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre cube après tassement, (<u>calculé au mètre linéaire</u>) le transport et la mise en œuvre de terre végétale issue du décapage.</p> <p>Ce prix s'applique quelles que soient la nature des matériaux mis en œuvre, les largeurs, hauteurs et situations des remblais, et les conditions d'accès aux lieux de mise en œuvre, et comprend les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les reconnaissances préalables et les essais de laboratoire associés ; - les implantations et les piquetages ; - le transport, le déchargement et la mise en stock provisoire des matériaux ; - la reprise sur stock des matériaux et le transport à pied d'œuvre ; - le nettoyage et le désherbage (manuel ou mécanique) des surfaces à planter, et l'évacuation des déchets en décharge, aux frais de l'Entrepreneur ; - le décompactage sur 30 cm au moins de toute la surface à revêtir ; - la fourniture, le transport et la mise en œuvre de terre végétale, sur 0,20 m d'épaisseur sur les espaces verts et suivant le profil en travers type sur talus (épaisseur après tassement) ; - l'humidification avant la mise en œuvre si nécessaire ; - le bris des mottes, le réglage de surface et l'évacuation des pierres, racines et produits impropres ; - le compactage léger avant l'engazonnement ; - toutes sujétions pour modelage de cunettes, de doucines ou d'arrondis ; - toutes interventions topographiques et en particulier, le relevé topographique de la plate-forme terminée. 		
II d-a	<p>CONFECTION DES TALUS</p> <p>Ce prix s'applique aux mêmes conditions que le prix <u>II d, au mètre linéaire</u> pour la confection de talus (à raison d'environ 1.5m³/ml - 2m x 0.8m x 1m).</p> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	ML	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
II f	<p>RUISSEAU - REHABILITATION DES BERGES</p> <p>Ce prix rémunère, <u>au mètre linéaire</u>, la réhabilitation des berges du ruisseau.</p> <p>Localisation : Ruisseau</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La reprise du ruisseau, le reprofilage fond de forme, le nettoyage et remodelage des berges ; <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	ML	
II g	<p>TERRASSEMENT, MISE EN OEUVRE DE L'ESPACE ENFANTS A CREER, AIRE DE JEUX</p> <p>Ce prix rémunère, <u>au mètre carré</u>, dans les mêmes conditions que le prix II b, la mise en œuvre de l'espace enfant à créer concernant l'aire de jeux.</p> <p>Localisation : Aire de jeux</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le terrassement des fosses de jeux (50 cm moyen profondeur), le géotextile, le drainage, le sablage spécial « aire de jeux » de type sablé « couleur clair type goasq » 0/8. <p>LE METRE CARRE :</p>	M ²	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
	<p>Les section des poteaux Pin du Nord traités à cœur classe IV :120x120, section des traverses Pin du Nord traités à cœur classe IV :3mx90x90,barreaux inox de diamètre 38mm.</p> <p><u>Lors de la réception des travaux, l'entreprise remettra un dossier complet par jeu comprenant ; l'attestation de conformité, le dossier de montage, le dossier technique (un éclaté du jeu), une fiche de maintenance. la remise en état des abords.</u></p>		

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
Option 2	<p>CONFECTION DE MURETS PIERRES ASSISES PLATELAGE BOIS</p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, la confection d'un muret (assises platelage bois) en moellons de granit du pays.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les implantations d'après les levés et plans réalisés dans le cadre des études d'exécution, les piquetages complémentaires, les opérations topographiques (nivellement) avant et après exécution ; - l'extraction de déblais quel qu'en soit le mode, le chargement, le transport et le dépôt en décharge agréée, ainsi que le réglage, le compactage, le nivellement du fond de fouille, largeur 0.70 m – profondeur 0.20 m ; - la fourniture de béton dosé à 350 kg/m³, la mise en œuvre d'une semelle sur une épaisseur de 0.20m et largeur de 0.60 m, la fourniture et la pose d'armatures en acier. Le niveau supérieure de la semelle devra se tenir à -0m25 du niveau fini ; - la fourniture, le transport, la mise en œuvre de pierres (granit) d'apport pour la réalisation de 2 parements vus en pierres assemblées avec confection des joints au mortier (joint creux tiré au fer, largeur ≤ 1cm) ; - les têtes de mur seront réalisées avec des moellons retaillées sur place, de façon à obtenir un angle parfait ; les arrêtes seront arrondies (r = 2cm) ; le couronnement en pierres sera réglé de façon plane. - Les moellons de granit seront en pierres du pays. - toutes sujétions d'adaptation à la topographie des lieux. - <u>Le choix des matériaux devra être soumis à l'approbation du Maître d'œuvre et du Maître de l'Ouvrage.</u> - <u>Dimensions des murets assises:</u> <u>Longueur : 2.50ml, largeur 0m40 ; hauteur hors sol 0m40</u> - La confection de l'assise en bois, traité classe IV, constitué de planches rabotées, épaisseur 4 cm, de tasseaux (section 5x5), la boulonnerie et les pièces métalliques vissées et boulonnées sur le chantier seront réalisées en inox, le platelage pour assise sera fixé par vis inox à tête fraisées. <p>LE FORFAIT :</p>	FT	

A....., le

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Signature de l'entreprise